Droits Quotidiens

Puis-je réclamer une pension alimentaire avant divorce ?

Mise à jour : Thursday 3 August 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Oui.

Le tribunal de la famille peut imposer à un conjoint de payer une pension alimentaire à l'autre, si la séparation entraîne une **diminution de son niveau de vie**.

Même si vous n'êtes pas dans le besoin, le tribunal de la famille peut fixer un montant de pension alimentaire en comparant votre niveau de vie celui de votre conjoint.

Vous devez demander cette pension alimentaire au moment où vous introduisez votre demande de mesures urgentes et provisoires devant le tribunal de la famille.

Ce type de mesure est **provisoire** : la pension alimentaire sera réévaluée sur base d'autres critères au moment du divorce.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 223 du Code civil

Les documents types

Aucun document type lié.

CC BY NC ND